



Le Basket dans tous ses états...



Le SNEP-FSU Versailles, porteur de propositions pour un nouvel élan

Le SNEP FSU s'est réuni en congrès national en décembre 2021. L'objectif était de construire, pour les quatre années à venir, des mandats, des revendications pour l'amélioration du service public d'éducation, de l'EPS, du sport scolaire et du sport.

Plusieurs thématiques ont été discutées, travaillées :

- l'École, avec des problématiques liées à l'inclusion, l'éducation prioritaire...
- l'EPS avec ses programmes, sa certification
- les personnels et leurs nécessaires revalorisation et prise en compte, ainsi que les problèmes liés à la gestion des carrières, suite à la loi de transformation de la Fonction Publique
- la bifurcation écologique et la nécessité de repenser nos actions éducatives et syndicales
- le sport et le manque de politique publique qui rend incontournable la réflexion et notre implication
- le développement de notre syndicalisme
- les questions d'égalité femme / homme ont traversé l'ensemble des questionnements pour rechercher les pas en avant à opérer pour que ces dernières soient réelles...

Les spécificités de l'EPS à Versailles

Nous étions 12 représentants de l'académie de Versailles. Nous avons exposé la réalité de l'enseignement de l'EPS dans notre académie et ses particularités.

En effet, la profession regroupe beaucoup de jeunes collègues. Les roulements sont importants au sein des équipes, ce qui obligent les collectifs syndicaux à se reconstituer en permanence. A cela s'ajoute la très grande hétérogénéité territoriale de l'Île de France : le public très favorisé et très défavorisé, les zones rurales et hyper-urbaines. Sans oublier que notre région est la dernière de France en nombre d'installa-



tions sportives pour 10000 habitants. Cela se répercute dans l'offre sportive et l'accès aux équipements sportifs. Ces spécificités expliquent sans doute nos difficultés mais également nos réussites et le choix des combats que nous menons au niveau local.

Le SNEP-FSU Versailles, porteur de propositions

Pour cela, nous portons des propositions concrètes. L'enjeu était de faire valoir les problématiques spécifiques à notre académie. Voici un aperçu des thématiques et des idées que nous avons porté dans les débats :

- Une formation initiale des enseignants construite sur des savoirs théoriques et pratiques liés aux APSA et à leur enseignement. L'enjeu est de taille car c'est bien nos jeunes collègues qui feront l'EPS et le sport scolaire de demain.
- Une formation continue dont la bataille que nous menons pour qu'elle reste disciplinaire et centrée sur les APSA.
- La réduction du nombre d'élèves par classe et les conditions d'apprentissage.
- Le retour à une classification des APSA par groupe d'activité et non par champ d'apprentissage.
- Le renforcement de la place des sports collectifs : en effet, c'est bien ce groupe

d'APSA qui a été le plus impacté négativement par les réformes récentes.

- Un sport scolaire pour toutes et tous, accessible à moindre coût. Pour cela, il est indispensable que dans chaque lycée, la libération du mercredi après-midi soit respectée.
- La nécessité de retrouver un dialogue social avec le rétablissement des CAPA pour faire avancer la question de la revalorisation salariale et de la gestion des carrières.
- La participation à hauteur de 50% de l'état dans le financement d'équipements sportifs intramuros aux établissements scolaires pour réduire les inégalités territoriales et palier à la pauvreté de certains territoires.

Nos propositions ont en majorité été retenues dans les textes qui regroupent les mandats du SNEP-FSU pour les quatre ans à venir. Tous les textes et les mandats sont disponibles sur le site du SNEP-FSU.

Ce congrès s'est conclu par un appel solennel en direction des personnalités publiques puis de la profession ensuite pour que la revendication des 4 heures d'EPS par semaine de la maternelle à l'université soit portée et relayée massivement.

Sylvain Quirion





SITE INTERNET : <http://www.snefpsu-versailles.net/>

Pour un droit effectif des peuples à disposer d’eux-mêmes !

Le SNEP-FSU Versailles s’associe pleinement au communiqué de presse émis par la FSU le 22 février 2022 qui appelle à la désescalade, et rappelle notre internationalisme. Nous nous plaçons du côté des peuples : ukrainien envahi et meurtri mais aussi russes asservi et muselé. La guerre n’a jamais, dans l’histoire, été fomentée par et pour les travailleurs, ce sont eux, systématiquement qui en ont payés le plus lourd tribut. La seule solution envisageable passe par les négociations dans le cadre des Nations Unies et le retrait des troupes russes agissant en violation du droit international.



Sommaire

- Congrès National.....p 2
- Edito.....p 3
- Dossier Péda.....p 4-5
- Les barres s’envolent.....p 6
- Sport scolaire.....p 7
- CTSD.....p 8
- Audience Rectrice.....p 9
- Mouvement inter 2022 / Calendrier
- Mouvement intra.....p 10
- Rendez-vous de carrière.....p 11
- Fiche de syndicalisation.....p 12

Ainsi, dans ce contexte grave, plus que jamais, la démocratie et la liberté doivent vivre en France. L’élection et ses débats sont incontournables. Comme le rappelait François Sureau lors de son discours d’entrée à l’Académie Française, lui pourtant soutien de LREM en 2017 : « Les temps (...) sont toujours difficiles pour ceux qui n’aiment pas la liberté. »

Ce changement de position à l’égard du président venu d’un homme qu’on ne peut pas suspecter d’être un « dangereux marxiste » devrait en alerter plus d’un... La dérive de ce pouvoir sur les libertés publiques et la place du débat démocratique est continue depuis cinq ans (Lire aussi Adieu la liberté, Mathieu Slama, Ed La cité, 2022).

Alors, il s’agit de mettre un terme à la fable qui voudrait que Macron soit le garant de la démocratie et un rempart efficace contre l’extrême droite :

Macron qui a méthodiquement affaibli les organisations représentatives des personnels en supprimant le paritarisme. Macron qui a permis que soient éborgnés et mutilés des Gilets Jaunes. Macron qui a fait détruire des cabanes sur des ronds-points dans lesquelles se rédigeaient des cahiers de doléances, acte hautement démocratique ! Macron qui a fait de la nasse un système d’emprisonnement des cortèges impensables pour nos aînés. Macron qui a fait mettre à genou des lycéens de Mantes la Jolie. Macron qui a permis la répression des syndicalistes à Melles et ailleurs. Macron qui a porté en justice des militants écologistes pour avoir décroché son portrait. Macron qui a menti sur l’hôpital et les masques. Macron qui, maintenant, se dispense de débattre avec ses adversaires politiques dans la campagne présidentielle...

Le jeudi 3 mars 2022, ATTAC publiait un rapport (France.attac.org) sur les candidats des inégalités, sans surprise Le Pen, Zemmour et Pécresse rejoignent Macron. Leurs propositions vont presque toutes et toujours dans le même sens : « rendre du pouvoir d’achat » en supprimant des cotisations sociales ce qui revient à détruire lentement mais sûrement le modèle social français. Le rapport pointe l’absence de volonté de leur part de rendre l’impôt plus progressif, au contraire : pas de retour à l’ISF, baisse des droits de succession, augmentation des niches fiscales... Bref, une série de mesures visant une fois de plus à favoriser les riches et contraindre les plus modestes à payer - quand ils le pourront - pour tout : santé, éducation, chômage, retraite, etc.

Le constat doit nous interpeller, le fameux « there is no alternative » (TINA) passé de Margareth Thatcher à Emmanuel Macron ou Valérie Pécresse doit être battu en brèche ! La situation actuelle n’est aucunement le fruit du hasard ou de la fatalité ! L’alternative existe, elle est au bout du bulletin de vote, le 10 avril ! Aux urnes, citoyens !

Christopher Vettori



Le Basket dans tous ses états...

Le SNEP-FSU Versailles a eu le plaisir de construire ces deux journées pédagogiques et de les partager avec plus d'une quarantaine de collègues.

Proposer un stage pédagogique comme espace de formation et d'échanges autour de nos pratiques de terrain, de réflexion collective et de débat, pour créer du lien et défendre une identité professionnelle nous apparait une action syndicale très importante et encore plus aujourd'hui.

Nous vivons toutes et tous une période complexe et difficile pouvant aller jusqu'à une perte de sens de notre métier, après bientôt deux années de Covid, la mise à l'arrêt de l'Ecole, la fragilisation de l'EPS et la mise en danger du sport scolaire. Le besoin de lien social et de pratique sportive et artistique n'a jamais été aussi fort, comme celui d'un changement de cap pour le devenir même de notre humanité et planète.

La politique Blanquer a cassé à grande vitesse l'Ecole de la République qui devient de plus en plus inégalitaire. L'EPS se trouve fragilisée. Il nous semble indispensable de réfléchir au projet de société, d'Ecole que nous souhaitons pour défendre la démocratie. Définir ensemble l'EPS de demain est un réel enjeu. Nous exerçons au quotidien notre liberté pédagogique dans le cœur de notre métier.

Nous avons fait le choix du Basket, ce n'est pas neutre mais bien pour promouvoir sa pratique par toutes et tous et de nous questionner sur son enseignement visant de réels apprentissages ambiteux .

Les deux séquences pratiques (assurées par Gilles Malet et Fred Trindade) ont été complémentaires et ont sérié les problèmes que connaissent les élèves dans les différents cycles d'apprentissage du collègue au lycée mais aussi en association sportive et en section sportive.

La première séquence a mis en évidence l'importance de mettre la situation de jeu au centre des apprentissages et comment utiliser les règles pour permettre à chaque élève de jouer à son niveau optimal. Les règles en tant que «

droits des joueurs » ne sont pas utilisées comme des interdits mais comme de véritables variables pédagogiques maîtrisées par l'enseignant pour baliser la progression de l'élève en fonction de son niveau.

Les collègues ont pu vivre, la logique de progression réglementaire dans 3 situations clés en sport collectif et comprendre l'intérêt pour l'élève de faire des adaptations réglementaires à partir :

- ⇒ Des lancements du jeu (régler l'infériorité numérique de départ, l'importance du nombre de joueurs par équipe,...)
- ⇒ De la progression vers la cible adverse (construire la logique des prises de décision, de l'avantage à l'équilibre numérique, le retour en zone, ...)
- ⇒ De la situation de marque (construire la situation favorable de marque, comment prendre confiance par l'immunité offensive dans la raquette.)

La deuxième séquence pratique a permis de travailler et affiner les enjeux techniques dans la situation proche du panier à la fois par l'amélioration des déplacements des joueurs et du ballon mais aussi dans la gestion du duel (1 contre 1) et enfin l'amélioration des repères dans la situation de marque.

Dans les deux séquences, l'attention a été portée sur la recherche d'une augmentation de temps de pratique et sur l'importance de la multiplication des situations d'oppositions et de marques proposées aux élèves lors d'une séance d'EPS. La notion de technique est construite dans la logique d'un moyen pour résoudre un problème et non comme un geste à copier ou reproduire.



VERSAILLES du 10 et 11 février 2022 à CORBEIL-ESSONNES

L'intervention d'Andjelko Svrclin (responsable national du SNEP-FSU) sur les conséquences des réformes du Collège et du Lycée pour l'EPS a permis d'éclairer la situation actuelle et de révéler les enjeux majeurs de la place de l'EPS dans les différents examens (DNB, BAC et BAC pro). Il a montré combien les évaluations nationales étaient importantes pour la profession nécessitant une démarche commune et collective pour assurer une égalité sur tout le territoire et favoriser la réussite de tous les élèves. C'est dans cette optique expliquera-t-il, que le SNEP-FSU s'est engagé dans **la construction de programmes alternatifs** depuis plusieurs années reposant sur l'expérience collective des enseignants de terrain en mandatant la profession pour de **véritables épreuves EPS dans tous les examens** (DNB compris) et en combattant le localisme producteur d'inégalités, engagé par le ministère dans la dernière réforme du Bac.

Le temps de réflexion sur les évaluations en Basket et sur les attendus de fin de collège et de lycée a permis de donner la parole aux collègues sur ce qui se fait réellement dans les établissements et de provoquer de nombreux échanges fructueux. Au cœur du débat apparaît la place trop importante dans l'évaluation souhaitée par l'institution sur les rôles sociaux détachés de l'apprentissage des APSA et de l'abandon d'un référentiel national. De la véritable usine à gaz que sont les AFL (attendus de fin de Lycée) à évaluer au Bac et surtout pour le Bac pro (6 AFL à évaluer). De l'impossibilité de réaliser sérieusement ces évaluations si ce n'est qu'en baissant le niveau des exigences et surtout l'inégalité de traitement de ces évaluations en fonction des établissements. Autant de points qui font que les progrès des élèves ne sont pas au rendez-vous, que le métier est rendu difficile pour les collègues en glissant peu à peu dans une direction que la profession et le SNEP-FSU ne souhaite pas.

Les débats ont porté également sur la place de plus en plus réduite des sports collectifs dans les programmations et aux examens remettant en cause la classification des APSA privilégiant les activités de raquette et les activités dites de CP5 donnant une grande place à la « musculation » ou le « step ». Le SNEP-FSU s'est d'ailleurs positionné au dernier congrès national comme opposé au traitement d'une APSA par le prisme unique de la CP5.

La réflexion sur la pratique des filles a été soulevée ainsi que l'enjeu d'un **traitement spécifique pour l'égalité garçon / fille** dans l'enseignement des sports collectifs en milieu scolaire.

L'intervention de Mélanie Peltier (responsable nationale du secteur sport scolaire au SNEP-FSU et co-secrétaire académique du SNEP-FSU Versailles) sur la place importante du Basket et plus généralement des sports collectifs à l'UNSS, a mis en évidence une déconnexion toujours plus grande entre la direction nationale UNSS et les AS sur tous les territoires. La DN UNSS ne prend quasiment pas en compte ce qui se fait et surtout ce qui fonctionne bien sur le terrain dans les districts ou les départements. Pour exemple, les adaptations des règlements ou les formes de compétitions pour jouer le plus longtemps dans l'année qu'a pu nous présenter **Thierry Denner** (coordonnateur basket collège du 91). Il apparaît ainsi que les Commissions Mixtes Nationales ne s'inspirent pas suffisamment de ce fabuleux réservoir d'expériences issu du terrain pour construire l'avenir et améliorer l'accessibilité du sport scolaire et du sport fédéral par extension pour les élèves filles comme garçons.

Les temps de convivialité, le repas sous forme d'auberge espagnole, les échanges informels et la soirée festive furent des moments importants auxquels nous sommes attachés.

La qualité et la complémentarité des interventions, les contenus proposés, les temps d'échanges après chaque intervention, les aspects conviviaux, les réflexions sur l'Égalité filles-garçons, les séquences d'analyse de l'évolution historique et les enjeux politiques, pour connaître et comprendre le travail du SNEP-FSU et les différentes luttes ont fait la richesse de ce stage.

Le succès de ces journées de l'EPS nous oblige à proposer une suite... et nous vous invitons à participer aux réflexions du groupe et étoffer notre collectif pédagogique académique.

Alors, rendez-vous au prochain stage pédagogique !

*Le collectif du secteur pédagogique
Marco, Séverine, Gilles, Mélanie et Corinne*



Les barres s'envolent...

A une question posée par une auditrice d'une radio nationale, notre ministre lui avait expliqué que l'impossibilité de rejoindre son ou sa conjoint.e était la conséquence d'un mouvement dépendant d'un barème et qu'il allait résoudre tout ça avec plus de postes spécifiques qui permettront à chaque collègue d'aller là où il ou elle veut.

Un mensonge non démenti par les journalistes ce jour-là. Pourtant le Ministre porte la responsabilité du bilan de 5 années au ministère de l'éducation qui est particulièrement lourd :

- ⇒ Chaque année, plus d'élèves accueillis et des postes supprimés, entraînant une augmentation du nombre d'élèves par classe
- ⇒ L'imposition d'une deuxième heure supplémentaire, supprimant autant de postes
- ⇒ Le passage des stagiaires MEF à plein temps, supprimant autant de postes
- ⇒ Les postes académiques mis dans le mouvement Pop (Postes à Profil) en dehors de tout examen de barème et donc retirés des capacités d'accueil des académies.

Le 9 mars (avec juste une semaine de retard, les résultats de l'Inter ont été communiqués. **Comme nous le redoutions les barres ont globalement augmenté.** C'est le cas pour 20 académies dont Rennes où des collègues avec plus de 4 ans de séparation sont toujours interdites de mutation bien que relevant de priorités légales. Pour cette académie un calibrage de 15 entrées a été accordé par le ministère alors que 70 contractuels CDD sont employés cette année en plus des 22 CDI, c'est un choix politique inacceptable !

Ainsi, ce sont un peu moins de 600 collègues titulaires sur tout le territoire qui ont leur mutation.

La difficulté va s'accroître pour la phase Intra car en EPS, la quasi-totalité des 680 stagiaires à la rentrée 2022 seront titulaires du Master MEEF et seront donc affectés à temps plein en établissement. Cette situation va générer pour l'Intra un fort affaiblissement des postes laissés vacants. Nul doute qu'il sera extrêmement compliqué d'obtenir certaines zones de notre académie attendues par des collègues depuis de longues années.

Dans ces conditions tout le monde est perdant, les stagiaires privés de formation, des collègues titulaires privés de mutation ou alors dans des conditions déplorables pouvant nuire au projet d'une vie.

Un problème, un recours, contactez nous !

mutation@snepfsu.net
corpo-versailles@snepfsu.net

Académie	Barème du dernier entrant	Nombre d'entrants	Nombre de sortants
AIX-MARSEILLE	636.2	40	6
AMIENS	14	52	28
BESANCON	636.2	9	1
BORDEAUX	985	47	5
CAEN	585	15	4
CLERMONT- FERRAND	757.2	10	2
CORSE	1 552	3	1
CRETEIL	14	264	160
DIJON	211	26	9
GRENOBLE	806.2	32	2
GUADELOUPE	644	13	4
GUYANE	24	27	18
LILLE	24.1	77	40
LIMOGES	616.2	11	5
LYON	629.2	41	11
MARTINIQUE	1 215	2	1
MAYOTTE	24	57	20
MONTPELLIER	629.2	51	7
NANCY-METZ	171.1	28	8
NANTES	659.2	36	3
NICE	656.2	36	9
ORLEANS-TOURS	24.1	65	30
PARIS	21	49	19
POITIERS	521.2	29	10
REIMS	362.2	6	1
RENNES	1 349.2	17	2
REUNION	723.2	32	2
ROUEN	164.2	19	10
STRASBOURG	81	32	5
TOULOUSE	656.2	43	8
VERSAILLES	14	267	168

Le SNEP-FSU défend plus que jamais la relance du sport scolaire

Le lundi 14 février 2022 a eu lieu le Conseil régional de l'UNSS, le SNEP-FSU et les élus des AS ont mis en avant les points suivants :

L'importance du sport scolaire pour nos élèves.

En effet, la sédentarité et les inégalités d'accès à la pratique physique chez les jeunes sont de plus en plus importants. Se rajoute à ce contexte alarmant, la crise sanitaire qui a également fortement impacté l'état psychologique de la jeunesse. Le sport scolaire accessible à moindre coût pour toutes et tous est indispensable dans notre société. Face aux difficultés d'organisation liées aux protocoles sanitaires, nous défendons la notion de groupes constitués, actuellement reconnue par l'inspection générale EPS mais pas encore par la DGESCO. Dans la réalité, au moins 80% des AS ont mis en place des groupes constitués depuis septembre 2021 et cela a nettement amélioré leur fonctionnement et a permis d'ouvrir l'ensemble des créneaux d'AS pour tous les niveaux de classe.

La libération du mercredi après-midi, temps dévolu activités de l'AS et aux compétitions organisées par l'UNSS.

Nous dénonçons l'utilisation du mercredi après-midi par de nombreux lycées de notre académie pour programmer des cours, les enseignements de spécialité et parfois des soutiens. La réforme Blanquer n'a fait qu'accentuer cette problématique. Cela impacte directement le sport scolaire que ce soit pour les entraînements ou les rencontres inter-établissements. Comme chaque année, nous réitérons notre demande auprès de madame la Rectrice, de rappeler, par une note de service envoyée à tous les chefs d'établissements avant l'élaboration des emplois du temps, que le mercredi après-midi doit rester un temps réservé au sport scolaire comme le souligne la Note de Service du 21/03/2016.

L'enjeu de la construction d'un « habitus santé » est pourtant fort dans le contexte sanitaire actuel, le PADSS reflète bien ces problématiques et elles doivent être au mieux traitées.

L'importance des rencontres inter-établissement organisées par l'UNSS et qui doivent être soutenues par des textes réglementaires nationaux.

À la rentrée, le protocole et son niveau 2 ont compliqué la reprise avec la notion de non brassage. L'absence de protocole UNSS spécifique dès début septembre n'a pas aidé non plus. Malheureusement le protocole national UNSS mis en place furtivement (valable jusqu'au 15 novembre 2021) a davantage perturbé le fonctionnement et l'organisation des rencontres que ne les a facilité, avec multiples incohérences et surprescriptions, à tous les niveaux. Il a stoppé net les rencontres en intérieur et les sports collectifs alors que cela n'était pas interdit dans le protocole EPS.

Une nouvelle fois, les interprétations et mise en œuvre ont été variables et ont renforcé les inégalités dans l'accès au sport scolaire sur notre territoire.

Comment comprendre que les cross UNSS, qui sont pourtant des temps forts du sport scolaire, n'aient pas pu tous être organisés dans les 4 départements de l'académie de Versailles. Si les élèves sont revenus vers les AS, c'est parce que nous leur avons promis des rencontres. De nombreux lycéens cessent de venir aux entraînements faute de perspective de compétitions. Dans les activités où elles sont organisées l'engouement est fort. Les chiffres présentés lors du CRUNSS nous prouvent que ce sont bien les sports collectifs qui drainent le maximum de licenciés (8 sports collectifs dans le top 10).

Les incohérences sont encore plus fortes concernant les élèves des sections sportives scolaires de sports collectifs, qui sont privés de compétitions UNSS depuis presque 2 ans. Ces élèves, pouvant ou

pas pratiquer sans distanciation selon le contexte (EPS, AS, SSS ou club) la même activité, ont bien du mal à s'y retrouver.

En ce retour des vacances d'Hiver, et avec l'allègement des contraintes sanitaires annoncées, nous demandons que tout soit mis en œuvre pour permettre la reprise rapide des rencontres de ces activités fortement impactées.

L'importance des temps d'échanges dédiés au sport scolaire dans chaque département de l'académie.

Dans ce contexte, il est plus que nécessaire que les enseignants d'EPS, animateurs d'AS, puissent avoir des temps dédiés aux échanges et aux retours d'expérience afin de poursuivre la relance du sport scolaire. Nous rappelons alors l'importance de la mise en place des journées bilan rebaptisées séminaires de animateurs d'AS dans chaque département sur 2 journées au mois de juin. Nous revendiquons également la nécessité de tenir les 2 CDUNSS et les 2 CRUNSS chaque année, ces espaces d'échanges et de débats étant indispensables

La création définitive d'un 5^{ème} poste au service Régional de l'UNSS.

Le poste créé à titre provisoire en cette rentrée, notamment dans la perspective des JOP 2024, doit être pérennisé au regard de la charge de travail considérable demandée à nos collègues du SR. Rappelons que ce poste a été supprimé en 2008. L'activité de l'UNSS Versailles mérite que la Rectrice ne se limite pas à octroyer des moyens provisoires liés à des actions innovantes. Ce poste permet également à nos cadres de se répartir les dossiers sportifs qui sont le cœur de notre sport scolaire.

Marjorie Bounhol



Jérôme Le Cam



SNEP-FSU VAL D'OISE

Le CTSD du 95 devait tenir son GT création/suppression de poste le 8 mars. En dépit de l'appel à la grève, la directrice départementale a refusé de reporter ce groupe de travail malgré plusieurs demandes avant d'obtempérer le 7 mars après l'intervention du SNES et du SNEP auprès de la rectrice. Finalement le GT se tiendra vendredi 11 mars et il promet d'être houleux car 3 postes de professeurs d'EPS sont supprimés en lycée et lycée pro sans aucune création. En collège, ce sont 5 créations que viennent compenser 5 suppressions, pour un solde nul malgré une augmentation d'effectif. Le SNEP-FSU 95 soutiendra tous les collègues qui veulent créer un poste ou éviter sa suppression en intervenant en CTSD. Nous mettons tout en œuvre pour contacter les équipes concernées par ces suppressions de postes et intervenir lorsque le maintien du poste est possible.

[s nep95@gmail.com](mailto:snep95@gmail.com)

SNEP-FSU YVELINES

DHG en berne, postes en danger !

Le Groupe de travail (GT) et le CTSD créations/suppressions de postes se déroulent respectivement le mercredi 9 mars et le mardi 15 mars dans le département des Yvelines. Au vu des documents envoyés par la DSDEN, l'EPS devrait avoir un poste supplémentaire l'an prochain dans son contingent. Avant le groupe de travail, 5 suppressions sont annoncées, toutes en Mesure de Carte Scolaire (4 en collèges et 1 en lycée), pour 6 créations (5 en collèges et 1 en lycée) soit une balance positive d'un poste. Et 5 collèges auront des postes avec un complément de service.

Nous pourrions nous satisfaire de cette tendance mais ce serait vite oublier que le nombre d'HSA dans les établissements est toujours trop élevé et que ses conséquences sont importantes.

Dans un contexte sanitaire difficile depuis 2 ans, nous aurions pu imaginer que le gouvernement prenne en considération les difficultés auxquelles sont confrontés les élèves. Nous aurions pu imaginer que le gouvernement agisse en conséquence et ce, quoi qu'il en coûte pour le bien des générations futures. Malheureusement ce n'est pas le cas et il faut se rendre à l'évidence, les classes sont surchargées, les conditions de travail sont dégradées, nos élèves sont en difficultés et nos postes sont en danger ! Enfin moins de professeurs, c'est aussi moins de possibilité de muter !

SNEP-FSU HAUTS DE SEINE

Postes dans le 92 : DHG dégradées = Postes en danger !

Le Groupe de Travail (GT) et le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) sur les postes se tiendront respectivement les 9 et 11 mars. Les documents préparatoires reçus par le SNEP-FSU sont sans surprise :

Perte globale de 3 postes et autant de forfait AS. Si 2 postes vont être créés dans un collège et un lycée, 5 postes sont supprimés dont 4 en Mesure de Carte Scolaire (3 en collège, 1 en lycée et 1 en LP). Pour rappel, le département a déjà perdu 9 postes pour 245 HSA en plus (heures supplémentaires) sur les 4 dernières années. Mais 2 postes sauvés chaque année grâce à l'activité du SNEP-FSU 92. Enfin, 8 postes seront maintenus mais en Complément de Service... Cela entraîne moins de personnels encadrants, plus d'HSA, et plus d'élèves par classe.

Comment enseigner de manière qualitative lorsqu'on nous impose de plus en plus d'HSA et que les effectifs par classe augmentent ? Beaucoup d'établissements sont déjà à 30 élèves en collège et Bac pro et parfois à plus de 35 élèves en lycée. Même l'Éducation Prioritaire n'est plus épargnée !

Moins de postes, c'est également moins de mutations et de mobilité dans nos carrières...



SNEP-FSU ESSONNE

Le compte n'y est pas !

Le CTSD du 91 devait tenir son Groupe de Travail (GT) création/suppression de poste le 8 mars. En dépit de l'appel à la grève, le directeur départemental a refusé de reporter ce GT, une conception du dialogue social inacceptable. En collège, ce sont 4 créations auxquelles viennent

s'ajouter une création en lycée pro et une en lycée général, contre une suppression en lycée général. Le solde qui peut apparaître comme positif ne correspond malheureusement pas à la forte augmentation d'effectif chez les élèves dans le département. Cela aura pour conséquences, plus d'heures supplémentaires et des classes encore plus surchargées et parfois des forfaits UNSS en moins.

Le SNEP-FSU 91 soutiendra tous les collègues qui veulent créer un poste, éviter sa suppression, en transformer en poste à complément de service ou augmenter un BMP en intervenant en CTSD.

Nous mettons tout en œuvre pour contacter les équipes concernées par ces suppressions de postes et intervenir lorsque le maintien du poste est possible.

s2-91@snepfsu.net

Le SNEP-FSU continue à porter ses revendications pour la profession

Le SNEP-FSU Versailles (Bruno MARECHAL, Mélanie PELTIER, Gilles MALET et Sylvain QUIRION) a été reçu en instance au rectorat le lundi 24 janvier. Le SNEP-FSU Versailles a demandé à la Rectrice de rappeler et de faire appliquer les textes en vigueur via des notes de services auprès des DSDEN et des chefs d'établissement.

CONCERNANT L'EPS

Les établissements du 2nd degré sont restés au niveau 2 du protocole sanitaire établi en septembre 2021, ainsi aucune APSA n'est interdite hormis les sports de contacts. Les sur prescriptions en tout genre telles que celles interdisant les sports collectifs ou la natation n'ont pas lieu d'être. En outre, pour palier le retard accumulé dans l'enseignement de la natation du fait de la crise sanitaire, le SNEP-FSU demande que soient fléchés des moyens spécifiques à l'enseignement de la natation dans les DHG des établissements.

CONCERNANT LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Face à la réalité du manque d'installations sportives en île de France, la mise en place d'un groupe de travail avec les services de la Région est indispensable pour travailler à la rédaction d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un plan d'urgence de rénovation / constructions d'équipements sportifs (dont les installations sportives intra-muros) y compris pour les piscines. De plus, le lycée du 21ème siècle ne peut s'imaginer qu'avec des infrastructures sportives internes à l'établissement, ouvertes sur l'extérieur pour qu'elles soient mutualisées et permettent un rayonnement de l'établissement sur le territoire. La mise en œuvre d'un plan d'urgence de construction dans les lycées professionnels est par ailleurs toujours d'actualité.

CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES AS ET DE L'UNSS

Le protocole académique proposé sur prescrit également ! Entre le 24 janvier et le 14 février (date du CRUNSS), le protocole a évolué de manière à permettre également toutes les APSA d'être pratiquées en compétitions à l'exception du handball et du basketball, analyse que nous contestons encore. Un nouveau protocole national est indispensable car si l'activité des AS a repris et en particulier en dans les collèges, les lycéens eux commencent à désertier les entraînements faute de perspectives de compétitions à court terme.

CONCERNANT L'EPS EN CPGE

Le corps d'inspection s'est dit très intéressé par l'enquête que le SNEP-FSU a mené et souhaite s'emparer des résultats pour proposer une note à Madame la Rectrice. Le SNEP-FSU dénonce l'inégalité d'accès à l'EPS pour les élèves des classes de CPGE.

Autant d'établissement que de mise en place. Une mise à plat et un rappel des textes réglementaires est indispensable pour garantir une égalité d'accès à l'enseignement de l'EPS dans toutes les CPGE.

CONCERNANT LES MOYENS DE REMPLACEMENT EN EPS (TZR et contractuels)

L'adjointe de la DRH a fait le point à la date de l'audience. Il restait 26 TZR et 3 contractuels en CDI disponibles pour les suppléances de courte et moyenne durée. 3 Colègues contractuels CDI était en affectation à l'année et 3 non mobilisables pour le remplacement. Nous avons donc souligné le gros manque de moyens de remplacement en EPS pour notre académie, puisque que 29 collègues disponibles pour faire face aux absences de 3000 collègues d'EPS ne permettent pas de répondre aux besoins. C'est particulièrement insuffisant à une période traditionnellement critique de l'année et encore plus en pleine crise sanitaire. Cela conforte la revendication du Snep-Fsu d'augmenter les recrutements chaque année. Nous en avons profité pour dénoncer la gestion comptable et non humaine des collègues contractuels. En effet depuis 3 ans le Rectorat de Versailles a fait le choix de ne plus utiliser de contractuels EPS en CDD et cela alors que les besoins existaient. Cela a eu pour conséquence pour un grand nombre d'entre eux d'effacer les années faites par pour le service public. Il faut justifier de 6 ans de CDD pour obtenir un CDD et ceux qui n'ont pas été repris ont du repartir à 0.

Cela noirci encore un peu plus le tableau du Rectorat concernant les collègues chargés du remplacement, conditions d'affectation souvent indignes, des milliers d'euros non payées ou très tardivement (parfois avec 5 ans de retard.)...

CONCERNANT LE SECOURISME

Tous les enseignants d'EPS sont tenus d'être titulaires du PSC1 pour valider le CAPEPS. Aussi, le SNEP-FSU revendique t'il que son employeur (le rectorat) organise une remise à niveau de tous ses personnels concernant le PSC1 a minima tous les 4 ans et hors de la FPC disciplinaire. Du côté des élèves, le PSC1 apparaît dans le socle commun aussi est-il indispensable d'abonder les établissements en moyens afin de pouvoir garantir partout cet enseignement.

Mélanie Peltier



Mouvement inter 2022 : pas de progrès

Ce mouvement est le 3^{ème} qui se fait sans aucun contrôle paritaire. Le rectorat nous explique que tout est désormais bien mieux avec le seul contrôle de l'administration. Ce ne sont pas les fonctionnaires en charge du mouvement que le SNEP-FSU Versailles dénonce mais bien leurs conditions de travail et l'absence de transparence de ce mouvement.

En effet, chaque année, plus d'une centaine de corrections sont réalisées en groupe de travail à Versailles et pas loin de 1000 sur les autres académies ! Un peu plus d'une centaine de rectifications sont également faites lors du travail préparatoire à la formation paritaire mixte nationale chargée des affectations.

C'est donc bien le double contrôle paritaire, au niveau académique ainsi qu'au niveau national qui permettait d'avoir des situations vérifiées et correspondant aux situations de chaque collègue.

Cette année, des dizaines d'erreurs se sont forcément produites ! Chacune d'entre elles impacte au minimum 2 collègues, mais, il y en a bien souvent davantage par effet de cascade. Ce sont donc des dizaines de collègues qui ont été lésés sans véritable moyen de le prouver et de le faire corriger. Cela représente un recul, source d'iniquité sur toutes les opérations concernant nos carrières, mutations, mais aussi les promotions. Cette mascarade de transparence et d'équité est indigne de la part de l'état employeur.

Les Recteurs et le Ministre avaient la possibilité de maintenir des groupes de travail mais ils ont refusé la demande des organisations syndicales, ils devront assumer la responsabilité d'un mouvement faux et injuste.

Cette année, des erreurs et des dysfonctionnements ont contredit les paroles du ministre :

Un outil "colibri" qui plante dès son ouverture pour n'avoir pas été suffisamment testé avant sa mise en place. Des priorités légales encore bafouées, mesures de carte scolaire, handicaps et ce, uniquement pour les situations qui nous ont été remontées. Certaines d'entre elles ont été corrigées après 4 recours... Pour d'autres l'administration est restée sourde. S'ajoute à ce constat déplorable, un ministère incapable de publier les résultats à la date prévue !

De nombreux collègues n'accéderont pas à certaines académies désirées. Ce ne sera pas le barème qui en sera la cause, mais bien le faible recrutement, qui ne correspond toujours pas aux besoins existants sur le terrain. Mais également, le passage d'un grand nombre de stagiaires sur un service à plein temps qui enlèvera autant de possibilités d'entrée dans les académies.

De nombreux remplacements à l'année seront effectués par des non titulaires : 92 en Bretagne, 60 à Bordeaux..., diminuant d'autant les places offertes. Sans oublier la deuxième heure supplémentaire, qui, d'un coup de baguette magique va faire disparaître des recrutements indispensables.

Le SNEP-FSU, soucieux de défendre les mutations comme étant un droit pour toutes et tous, continue de revendiquer un système à une seule phase afin de diminuer les cas d'insatisfaction à l'issue des 2 phases et surtout les mutations à l'aveugle.

Il faut des postes correspondants aux besoins en établissement et en ZR avec un contrôle paritaire, seul garant d'un mouvement juste et équitable.

Bruno Maréchal



CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRA

⇒ **Jusqu'au 25 mars 12h** : saisie des vœux sur i-prof pour le mouvement général, le mouvement spécifique et la phase d'ajustement des TZR

⇒ **Du 25 mars au 30 mars** : confirmation, annulation (pour ceux qui sont en mutation non obligatoire) ou modification de votre saisie via "colibri".

⇒ **Du 27 avril au 18 mai** : affichage des barèmes sur SIAM. Période de contestation et envoi des pièces complémentaires. Contestation écrite à faire à la Rectrice sur "colibri". Envoyez un double par courrier simple au SNEP-FSU Versailles, 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes.

⇒ **20 mai** : affichage définitif des barèmes (ne pas oublier de vérifier votre situation car des collègues ont eu de mauvaises surprises lors de la phase inter).

⇒ **A partir du 1er juin** : résultat des affectations.

⇒ **14 juin** : date limite d'envoi des préférences TZR par le biais de l'annexe, sous couvert de votre chef d'établissement.

⇒ **7 juillet** : affichage sur i-prof pour les affectations à l'année des TZR

⇒ **Fin août** : affectations provisoires (TZR)



En 2022, 4h d'EPS pour tous les élèves



Contestations de l'avis final des rendez-vous de carrière

La Rectrice a encore raté l'occasion de changer d'ère. Depuis 3 ans et le passage à la nouvelle carrière, l'évaluation est faite à trois moments identiques pour tout le monde sans que les textes réglementaires ne parlent de quota. Malgré cela, l'administration a encore posé des avis comme si le temps s'était arrêté au 31 août 2017.

En effet, certains Chefs d'établissement ont expliqué qu'ils étaient limités dans les avis, d'autres, ont dit à des collègues qu'ils voulaient leur laisser une marge de progression du fait de leur jeune âge au 9^{ème} échelon, ce qui est faux puisque c'est le 3^{ème} et dernier rendez-vous de carrière.

Le corps d'inspection a pu aussi expliquer lors de visite qu'il y avait des quotas et qu'il ne fallait pas regarder l'avis final de la Rectrice mais juste s'en tenir aux appréciations... ce qui est également faux.

La Rectrice a elle positionné, après recours, un pourcentage d'avis excellents pour les échelons 6, 8 et 9 qui, de façon étonnante, flirtait avec les 30%. Chiffre qui, par le plus grand des hasards, correspond au pourcentage de collègues qui bénéficieront d'un avancement accéléré d'un an.

Que dirait-on d'un enseignant déterminant à l'avance, que seuls 30% de ses élèves atteindront un niveau excellent et ce quelle que soit le résultat de l'évaluation finale.

Les parents et l'administration seraient en droit de lui reprocher. C'est pourtant bien ce que la Rectrice fait depuis 3 ans lors de l'évaluation de ses enseignants.

Cela a conduit à une incohérence entre l'avis final et les évaluations initiales. Cette non prise en compte de la valeur professionnelle a provoqué, de la colère, de la souffrance, de l'incompréhension et une légitime déception. Un certain nombre de collègues ont exprimé leur déception (pour ne pas dire plus), mais sans oser engager un premier recours, par peur de répercussions pour leur carrière ou pensant que cela n'aboutirait pas.

Par contre, ceux qui ont engagé un premier recours ont eu majoritairement raison. Sur les 14 dossiers, 9 ont obtenu satisfaction. Parmi les 5 recalés, un seul a saisi la CAPA et son avis est passé de très satisfaisant à

excellent après étude de ses arguments. Au final, 10 collègues améliorés sur les 14 qui avaient osé faire un recours.

Nous trouvons toujours regrettable que ces avis n'aient pas été posés en cohérence dès le début. Cela aurait évité du travail pour les collègues et les gestionnaires du Rectorat. Et surtout quel message négatif envoyé à des enseignants jugés au final avec des avis excellents ou très satisfaisants !

Nous dénonçons l'opacité et l'incohérence dont a fait preuve l'administration sur ces opérations :

⇒ Pas de possibilité d'étudier l'ensemble des évaluations des collègues.

⇒ Des quotas utilisés pour fixer les avis finaux de Madame la Rectrice, sans le dire.

⇒ Des incohérences dans les réponses apportées aux recours des collègues.

⇒ La Rectrice de Versailles a des progrès à faire tant au niveau de l'évaluation que des Ressources Humaines.

⇒ 10 collègues sur les 245 concernés n'ont pas pu être vus. Les femmes y sont sur représentées. L'administration a même réussi l'exploit de ne pas réussir à identifier le motif des visites non réalisées pour 3 d'entre eux.

Avec la mise en place du protocole PPCR en septembre 2017, nous sommes presque sortis d'un modèle particulièrement injuste. Le ministère a malheureusement conservé deux accélérations possibles d'un an en classe normale et 3 autres pour le passage à la Hors Classe, à la Classe Exceptionnelle et, enfin, à l'échelon spécial de la Classe Exceptionnelle. Ces 5 accélérations, en plus d'être inefficaces, génèrent un travail complexe et inutile pour notre administration mais aussi de la frustration et de l'incompréhension chez les collègues.

Si tout le monde gagne du temps dans l'évolution de la carrière, cela n'empêche pas le SNEP-FSU de toujours revendiquer un avancement uniforme pour toutes et tous, au meilleur rythme. Avancement unique qui ne pose apparemment aucun problème dans nombre de corps (comme celui des IA-IPR), ni à l'intérieur de la Hors Classe et de la Classe Exceptionnelle.

Le SNEP-FSU continuera à mobiliser la profession pour obtenir une revalorisation qui soit à la hauteur des responsabilités exercées par l'ensemble de la profession ! (nous sommes loin d'avoir rattrapé les 22 % de pouvoir d'achat perdu depuis 1980) et ceci sans les contre parties mises en perspective par le Président de la République et son Ministre de l'Education.

Bruno Maréchal

Un Jean-Michel peut en cacher un autre !

Jean-Michel Apathie, ce jour là sur LCI (4 mars 2022) reçoit un autre Jean-Michel, Blanquer celui-ci. Il entreprend de lui parler de la lettre de Macron aux français en ces termes « vous l'avez lue la lettre ? » Blanquer de répondre :

« oui » et Apathie de se lancer : « si je peux me permettre vous prenez cher dans la lettre, (...) non mais vous voyez ce que je veux dire, parce qu'il y a deux lignes sur l'éducation et il dit que pour le prochain mandat, il souhaite des enseignants plus libres, plus respectés, et mieux rémunérés (soupir) en creux ça dessine un bilan qui est pas très bon ? »

Le ministre de l'Education Nationale n'en revient pas, il a beau essayer de se réhabiliter « non, mais c'est la prolongation de ce que nous avons entamé » et Jean-Michel Apathie de jouer alors l'enseignant avec lui : « qu'est-ce que ça veut dire plus libre ? » Jean-Michel Blanquer part alors dans une justification autour des postes à profil, de l'autonomie des établissements, et Apathie, ne le coupe pas, le laisse terminer sa liste à la Prévert mais conclut cette thématique sur un ton désabusé en forme de pied de nez : « plus libre donc... »

Le ministre aurait jeté son dévolu sur une circonscription des Yvelines pour les législatives... Le mieux qu'on puisse lui souhaiter c'est d'être à son tour : Libre... de toute contrainte professionnelle !

(Le canard enchaîné, 2 mars 2022)

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU Versailles 24 rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES ou à la trésorière de ton département (voir au verso)

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire			
	Disponibilité		Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU.</small> Date et signature
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Clas	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €					
Catégorie professionnelle	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	132 €					
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	146 €					
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €									
Catégorie professionnelle	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €	Abonnement Bulletin						
	Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €		Contractuel alternant et autre (CDD)	20 €							
	Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation	102 €							
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.										
Catégorie professionnelle	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €					
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €					
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €					
				Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €							

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snefpsu.net>
 - 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
 - 3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.
- Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
	Pays	
	Code IBAN	
	Code BIC	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCİ DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>		

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.